

> ARTS PLASTIQUES

L'espace de travail en arts plastiques : penser l'organisation
de la salle d'arts plastiques au service des apprentissages

Conseils et préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux annexes au collège

Ce document, élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation nationale en charge des arts plastiques, en appui sur les contributions des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux de la discipline, est destiné aux professeurs d'arts plastiques, aux personnels de direction et à leurs interlocuteurs.

Il présente un ensemble de conseils et de préconisations pour l'aménagement et l'équipement des salles d'arts plastiques au collège. Il constitue également un point d'appui pour la programmation ou le renouvellement des équipements numériques qui sont aujourd'hui nécessaires à l'enseignement de la discipline. Il sera actualisé régulièrement.

SOMMAIRE

Introduction	3
Les textes réglementaires de référence	3
Le cadre général de l'enseignement et de la démarche pédagogique des arts plastiques au collège	4
Fiche 1 : la conception et l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux associés.....	8
Fiche 2 : le mobilier et les équipements pédagogiques	10
Fiche 3 : repères pédagogiques pour les aménagements et les équipements des salles d'arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes des cycles 3 et 4 au collège.....	12
Fiche 4 : équipements numériques en arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes du collège	14

Introduction

Au niveau académique, ce document forme un cadre national de référence pour la concertation entre les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les collectivités territoriales.

Il est organisé en un rappel des enjeux de formation et en quatre fiches. Les deux premières portent sur les aspects techniques et programmatiques des besoins en équipements. Les deux dernières faisant la synthèse des besoins fondés sur l'enseignement à conduire : l'une renvoie aux principaux gestes professionnels et apprentissages des élèves qui doivent être soutenus par les aménagements, les mobiliers et les matériels de la salle spécialisée d'arts plastiques, l'autre aux prescriptions technologiques liées aux outils numériques.

Ces conseils et préconisations sont ancrés dans les objectifs des textes réglementaires des programmes et, d'une manière plus large, des projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du PEAC.

Dans la perspective de l'aménagement des locaux et de l'acquisition des équipements, ils doivent permettre aux opérateurs concernés tous les dialogues nécessaires et une bonne compréhension des enjeux de la formation des élèves en arts plastiques, des pratiques pédagogiques des enseignants et de la nature comme de l'ampleur des compétences plastiques et des savoirs artistiques développés par cette discipline.

Les textes réglementaires de référence

Un enseignement obligatoire, inscrit dans la loi, sur lequel avec la musique est principalement fondée l'éducation artistique et culturelle à l'École.

Article L312-6 du Code de l'Éducation

Des enseignements artistiques obligatoires sont dispensés dans les écoles élémentaires et les collèges et dans les classes correspondantes des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime.

Ces enseignements comportent au moins un enseignement de la musique et un enseignement des arts plastiques. Ils ont pour objet une initiation à l'histoire des arts et aux pratiques artistiques.

Des enseignements artistiques portant sur des disciplines non visées à l'alinéa précédent peuvent être institués, à titre facultatif, dans les écoles élémentaires et les collèges.

Dans le cadre de ces enseignements, les élèves reçoivent une information sur les dangers du téléchargement et de la mise à disposition illicites d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin pour la création artistique.

Article L121-6 du Code de l'Éducation

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. **L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques.** Elle comprend également **un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité** dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés.

Les enseignements artistiques portent sur l'histoire de l'art et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier de la musique instrumentale et vocale, des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du théâtre, du cinéma, de l'expression audiovisuelle, des arts du cirque, des arts du spectacle, de la danse et des arts appliqués.

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur.

Programmes des cycles 3 et 4

Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4). Annexe 3, programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4). Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015.

Le cadre général de l'enseignement et de la démarche pédagogique des arts plastiques au collège

Rappels

L'enseignement des arts plastiques est obligatoire.

Il s'inscrit dans les disciplines de l'enseignement général de la scolarité obligatoire. À ce titre, il concerne tous les élèves de tous les cycles.

Au collège, il est conduit par des professeurs spécialistes à raison d'une heure hebdomadaire par classe.

La salle d'arts plastiques est donc fréquentée chaque semaine par l'ensemble des élèves de l'établissement.

Les apprentissages font interagir diversité des pratiques plastiques, observation et analyse d'œuvres, acquisition de connaissances pratiques et théoriques, recherche d'informations, présentation des réalisations des élèves, ouverture sur le monde de l'art et de la culture...

Oltre les compétences de l'enseignant, **la salle d'arts plastiques au collège, ses équipements et locaux annexes sont décisifs et doivent être équipés en conséquence.**

Les situations d'enseignement relèvent d'un **dispositif. Celui-ci s'appuie sur les données concrètes existantes (établissement, milieu, locaux) et le rapport irréductible à l'espace, au temps, aux matériaux, aux instruments, aux références, aux types d'intervention, aux modalités d'évaluation.**

Finalités

Les objectifs fondamentaux de formation en arts plastiques, qui sont rappelés ci-après, sont travaillés à partir des composantes plasticiennes, théoriques et culturelles qui structurent l'organisation de cet enseignement.

Sur le plan de la conduite des séquences de cours, les connaissances artistiques et les savoirs visés — pratiques, culturels, méthodologiques et comportementaux — sont abordés en associant des approches toujours fondées sur l'expérimentation plastique des élèves, mis en perspective et étayés par l'analyse des processus artistiques, enrichis et ancrés par l'introduction de références artistiques et d'apports culturels.

En l'occurrence, les grands objectifs de cette formation générale artistique, déclinés et approfondis dans une progression sur l'ensemble des cycles de la scolarité obligatoire sont :

- Pour les composantes plasticiennes : de donner aux élèves la maîtrise des dimensions pratiques et réflexives d'une expression plastique ; de leur apporter ainsi les moyens d'une expression plastique personnelle, dont les intentions artistiques soient perceptibles et nourries de la fréquentation de médiums, de supports et d'instruments diversifiés ;
- Pour les composantes théoriques : de donner aux élèves les outils d'analyse des principaux processus et faits artistiques en arts plastiques, en architecture et dans les domaines de l'image ; de leur apporter les moyens de structurer leur expérience du monde visuel et de ses représentations symboliques ;
- Pour les composantes culturelles : d'apporter aux élèves les connaissances et les références culturelles nécessaires à la compréhension des processus artistiques, des faits visuels et architecturaux, des images fixes et animées — analogiques et numériques — ; de leur permettre de la sorte d'élargir et d'enrichir leurs conceptions de la création plastique au moyen d'une culture artistique ouverte à la pluralité des expressions, des périodes et des lieux.

Ces grands objectifs sollicitent des compétences qui, dans leurs mises en œuvre et leur atteinte, permettent aux élèves d'acquérir l'autonomie dans l'élaboration de projets artistiques personnels, de développer un goût et une curiosité pour la découverte de la création artistique, de se forger des outils sensibles et intellectuels pour comprendre mieux leur environnement visuel, artistique et culturel, proche ou lointain, et y agir.

De ce point de vue, l'éducation à l'architecture et à l'image fait l'objet d'un travail spécifique et régulier en arts plastiques à partir d'entrées dédiées dans les programmes du collège.

Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive et l'encouragement à la démarche du projet singulier de l'élève sont au cœur de la discipline

« L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique. Il offre les moyens de porter un regard informé et critique sur l'art et sur les univers visuels auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques. Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »¹

« La notion de projet est mise en place et développée graduellement sur l'ensemble du cycle dans les situations de cours ordinaires, dans les nouveaux espaces que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires, dans des dispositifs plus exceptionnels engageant des moyens plus conséquents. Elle se comprend et se travaille selon quatre dimensions articulées l'une à l'autre dans l'enseignement :

- au niveau du professeur, il s'agit de concevoir un projet de parcours de formation pour les élèves, à l'échelle du cycle ;
- dans les situations d'apprentissage, par l'encouragement de la démarche de projet en favorisant désir, intentions et initiatives ;
- en aboutissant ponctuellement à des projets d'exposition pour travailler les questions de la mise en espace et en regard de la production plastique des élèves ;
- par la rencontre avec l'œuvre d'art et l'artiste, en contribuant à la démarche de projet dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Le travail à partir de l'exposition des productions des élèves ou dans le cadre de l'accueil d'œuvres d'art est mené dans des espaces de l'établissement scolaire organisés à cet effet (mini galeries). Plus exceptionnellement, d'autres espaces extérieurs à l'école peuvent être sollicités. »²

Liens aux domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux autres enseignements, notamment dans le cadre des EPI, et au PEAC

En fonction des potentialités de chaque séquence, les opérations, les notions, les connaissances et les compétences travaillées — qui peuvent relever de plusieurs disciplines au collège — sont mises en relation aux domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Sans s'y limiter, on sera particulièrement attentif :

- à partir des composantes plasticiennes de la formation : à relier plus particulièrement, mais sans s'y limiter, les compétences travaillées de l'« *Expérimenter, produire, créer* » et du « *Mettre en œuvre un projet* » au domaine 1 du SCCC *Les langages pour penser et communiquer*. Plus précisément *Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps*. Elles participent de manière spécifique à nombre de compétences du domaine 2 *Les méthodes et outils pour apprendre* ;

- à partir des composantes théoriques : à relier les compétences travaillées du « *S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité* » (qui s'appuient plus particulièrement sur des acquis méthodologiques et comportementaux) au domaine 2 du SCCC *Les méthodes et outils pour apprendre*, également au domaine *La formation de la personne et du citoyen*. Notamment et sans exhaustivité : *Exprimer sa sensibilité et ses opinions, respecter celle des autres ; Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses émotions, respecter les autres ; Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement*. Elles développent des acquis sollicités dans le domaine 5 *Les représentations du monde et de l'activité humaine* ;
- à partir des composantes culturelles : à articuler les compétences travaillées du « *Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art* » avec le domaine 5 du SCCC *Les représentations du monde et de l'activité humaine*. Nous citerons ici, plus particulièrement : *Situer et se situer dans le temps et l'espace ; Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde ; Reasonner, imaginer, élaborer, produire*. Elles nourrissent les compétences du SCCC travaillées dans le domaine 1.

L'étude des œuvres en arts plastiques, ou prolongée dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, peut s'enrichir de la participation des professeurs d'autres domaines (aspects historiques, littéraires, scientifiques...).

Dans le travail commun à toutes les disciplines à l'enseignement moral et civique, les arts plastiques peuvent s'impliquer dans l'étude de questions liées à la citoyenneté, à l'altérité, à l'environnement, à la reconnaissance du patrimoine, à la compréhension du paysage...

En outre, il contribue aux apprentissages sociaux (pratiques individuelles et collectives, restitutions d'expériences, partages de pratiques...).

Les connaissances, les compétences et les savoir-faire développés en arts plastiques trouvent, au départ des questionnements du programme, des possibilités d'initier des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires ou d'y contribuer.

En lien avec le Parcours d'éducation artistique et culturelle, dont les compétences et savoirs fondamentaux se construisent au départ des enseignements artistiques³, les professeurs d'arts plastiques en propre ou par exemple associés à l'enseignement d'histoire des arts peuvent enrichir ou porter :

- des dispositifs complémentaires d'éducation artistique et culturelle, tels que les ateliers artistiques, ou toute autre modalité issue des partenariats entre l'École (éducation nationale) et le monde de la culture ;
- des actions de rencontre avec l'œuvre d'art, notamment dans le cadre de galeries d'établissement, d'accueil d'œuvres des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), de résidences d'artistes ou des sorties éducatives dans les musées ou les centres d'art.

Ces enseignements et dispositifs sollicitent des espaces et des équipements adéquats.

Une salle d'arts plastiques bien conçue et bien aménagée, ainsi que les bons équipements associés, peut permettre de les soutenir.

Fiche 1 : la conception et l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux associés

Les professeurs d'arts plastiques et les chefs d'établissement trouveront ci-après des repères pour répondre aux besoins de l'enseignement. Ces conseils et préconisations forment un standard qui, sans couvrir toutes les situations spécifiques, définit la nature et les usages des salles d'enseignement d'arts plastiques.

Ils peuvent être enrichis, à l'initiative des professeurs, sur la base d'un projet pédagogique disciplinaire et de ses possibles contributions aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre dans l'établissement.

Dans le cas du réaménagement ou de la réimplantation de salles spécialisées d'arts plastiques, en prise aux réalités de l'architecture et du contexte scolaire, il revient au professeur et au chef d'établissement de rechercher de concert les meilleurs compromis afin d'obtenir tous les gains attendus dans la conduite de l'enseignement et les apprentissages des élèves.

Incidences des conditions d'enseignement sur les apprentissages

Si le métier du professeur est essentiel, les salles et leurs équipements sont des facteurs décisifs de la réussite des élèves dans cet enseignement. À tous les niveaux de formations en arts plastiques au collège, l'élève doit :

- **produire avec des moyens plastiques en deux et trois dimensions, utiliser les possibilités artistiques du numérique ;**
- **observer et analyser des images d'œuvres ;**
- **acquérir des connaissances, construire de repères culturels et maîtriser des références artistiques ;**
- **rechercher des informations, utiliser des ressources documentaires ;**
- **communiquer à partir de ses productions et s'ouvrir au monde de la culture.**

À raison d'une heure hebdomadaire d'enseignement par classe, la rapidité de mise en œuvre des cours est primordiale. Dans une même séquence pédagogique, l'élève est très régulièrement susceptible de manipuler des matériaux parfois salissants, des documents, des appareils sophistiqués, d'agir individuellement ou collectivement.

Il est par conséquent indispensable **d'optimiser les conditions de travail, dans un souci constant de réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs compétences et leurs situations personnelles.**

Réponses aux besoins pédagogiques liés aux compétences et aux connaissances artistiques visées

Emplacement de la salle d'arts plastiques, locaux et équipements associés

En arts plastiques, il est devenu courant que les salles spécialisées puissent permettre des possibilités d'extension du travail dans les abords immédiats : couloir, hall, salle annexe, salle audiovisuelle...

Il est donc utile de concevoir, d'équiper ou d'aménager ces locaux (cimaises, éclairages...) en fonction de ces usages en arts plastiques (ou pluridisciplinaires ou interdisciplinaires dans le cas d'approches communes liées par exemple à l'image ou aux œuvres d'art, notamment dans le contexte des EPI).

Il est recommandé dans les salles d'arts plastiques d'éviter les surfaces non exploitables pour des raisons de sécurité (balcons, terrasses, mezzanines...).

Il est souhaitable, à chaque fois que possible, que les salles d'arts plastiques soient proches du CDI et au rez-de-chaussée quand un espace permanent d'exposition est aménagé afin de permettre l'accès du public.

Superficie et volume, réserve, éclairage et prises électriques, qualité des matériaux pour les salles d'arts plastiques

La superficie et le volume : dans tous les cas, cet enseignement nécessite davantage un atelier qu'une salle de classe banalisée. La superficie d'une salle spécialisée doit permettre à trente élèves (au moins) de travailler et de circuler sans se gêner et selon des rythmes individualisés.

Cette salle est donc spacieuse (de 80 à 100 m² sans la réserve). Sa conception architecturale rend disponibles des organisations pédagogiques variables dans l'année selon les séquences qui structurent les apprentissages, selon les pratiques plastiques et les aspects théoriques développés dans cet enseignement.

La hauteur sous plafond est idéalement de trois mètres pour une partie de la salle. Ceci doit permettre de suspendre en différents points des travaux de grandes dimensions ou en volume. Cette partie est spécifiquement équipée de panneaux permettant de fixer des supports sur le mur et de systèmes d'accrochage pour des travaux en volume.

La réserve

Une réserve aménagée attenante à la salle d'arts plastiques, directement accessible, **est indispensable**.

Sa superficie doit être au moins égale à 20 m², permettant de stocker les travaux des élèves et des matériaux. Pour rappel, chaque semaine, c'est en moyenne les productions individuelles de 550 élèves qui doivent ainsi être rangées et triées.

Cette réserve est accessible par une large porte permettant le transport de productions encombrantes et d'équipements fixés sur chariots mobiles (tablettes numériques ou ordinateurs portables, périphériques numériques de travail, etc.).

Des rangements sont nécessaires pour le matériel (instruments, outils), la documentation, les travaux en cours, certains travaux terminés (en vue d'une exposition par exemple), le matériel audiovisuel et informatique (armoires, étagères, réserve). Il faut aussi prévoir une armoire hermétique et résistante au feu pour certains matériaux (peintures, solvants, papiers, supports divers, etc.).

L'éclairage et les prises électriques

La salle dispose d'un éclairage électrique de qualité permettant le travail, quelles que soient les conditions extérieures.

L'occultation totale et partielle de la salle est prévue pour permettre la projection des documents.

Il est important d'éviter l'éclairage naturel zénithal, ainsi que les larges baies couvrant un mur en totalité et de préserver des murs aveugles.

Les stores ou rideaux permettent d'obscurcir la salle pour projeter des documents visuels. Ils sont efficaces et avec des mécanismes solides. Ils seront sollicités plusieurs dizaines de fois par semaine dans la conduite de l'enseignement.

La salle doit être équipée de prises électriques bien réparties (projections, séchage, branchement d'outils divers).

Les prises électriques sont fermement ancrées sur les murs, protégées et robustes. Elles seront utilisées régulièrement pour brancher des instruments de capture ou de diffusion d'images, mais également pour des outils électroportatifs dans certaines activités de fabrication.

La qualité des matériaux

Les sols et les murs doivent être de couleur neutre. Les sols sont robustes et facilement lessivables. Ils doivent pouvoir résister à la chute d'outils, aux peintures et aux solvants. Les portes sont munies de fermetures et de gonds solides, résistants à des ouvertures fréquentes et aux transports de volumes encombrants.

Les points d'eau

Les points d'eau avec paillasse privilégient des grands bacs et de larges évacuations munies de filtres. Ils sont encadrés de carrelages muraux sur une large surface. Les robinets avec eau froide et eau chaude sont équipés de brise-jet. Un élément de rangement est prévu pour les récipients et accessoires. Un séchoir ou sèche-mains est installé. Le point d'eau est d'accès direct et aisé.

Fiche 2 : le mobilier et les équipements pédagogiques

CATÉGORIES DE MOBILIER	SPÉCIFICATIONS
<i>Le mobilier courant</i>	Le bureau de l'enseignant avec siège
	Également 4 à 6 tables individuelles de classe, mobiles et avec chaises
	Armoires de rangement du matériel courant dans la classe
	3 grandes poubelles
	Portemanteaux
<i>Le mobilier spécifique collectif</i>	Meuble à tiroir pour le rangement du papier
	Étagère ou séchoir pour le séchage des travaux
	1 table lumineuse
<i>Le mobilier spécifique pour les pratiques bidimensionnelles (dessiner, tracer, composer...) et la production de traces écrites (noter des références, s'autoévaluer, écrire sur un projet, pour justifier et argumenter ses démarches...)</i>	15 plans de travail doubles 200 x 100 cm, piétement de 100 cm, résistants, facilement lessivables et permettant des travaux de grands formats ou, selon le choix de l'enseignant et la configuration du local, 30 tables simples, solides, légères, de couleur neutre et de format environ 80 x 120 cm, piétement standard
	30 tabourets fixes ou chaises à quatre pieds et empilables, assises correspondantes à la hauteur des tables
<i>Le mobilier et les matériels spécifiques pour les pratiques plastiques de grandes dimensions et les productions tridimensionnelles</i>	Utilisation des plans de travail doubles 200 x 100 cm ou des tables simples
	L'outillage indispensable pour le travail en volume et la peinture en grand format
	3 sellettes pour le travail sollicitant le modelage piétement de 120 cm

ÉQUIPEMENTS	SPÉCIFICATIONS
<i>Les équipements pour les pratiques numériques et les productions d'images fixes et animées</i>	Voir les préconisations de la fiche : « Équipements numériques en arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes du collège ».
<i>Les équipements pour observer et analyser des œuvres, acquérir des connaissances et des références artistiques</i>	1 tableau triptyque permettant l'accrochage de documents par aimant, intérieur vert et extérieur blanc
	1 écran de projection fixe 300 x 200 cm
<i>Les équipements et le mobilier pour permettre à l'élève de communiquer à partir de ses productions et les expliciter</i>	Voir également les préconisations de la fiche : « Équipements numériques en arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes du collège »
	1 grand pan de mur aveugle, équipé pour l'accrochage direct sur le mur des grands supports, d'une hauteur sous plafond de 3 mètres
	1 large plan de travail double 400 x 200 cm (regroupement de plusieurs plans de travail par exemple) pour présenter sur une seule surface l'ensemble des productions, expérimentations, croquis, projets, etc.
	Cimaises dans la salle pour l'accrochage
<i>Les équipements pour rechercher des informations, utiliser des ressources documentaires et travailler l'image numérique</i>	Quelques socles pour la présentation des travaux en volume
	Voir préconisations de la fiche : « Équipements numériques en arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes du collège »

LES AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR METTRE EN ŒUVRE UN ESPACE PERMANENT D'EXPOSITION	SPÉCIFICATIONS
<i>Il nécessite une réflexion quant à son architecture et à son aménagement lorsqu'il s'agit d'une création, quant à sa requalification lorsqu'il s'agit d'une réaffectation de locaux</i>	Ce local dédié est implanté si possible dans un lieu central dans l'établissement et proche de la salle d'arts plastiques et du CDI
	Il doit être facilement accessible, d'une part aux élèves et d'autre part au public extérieur, sans perturber le fonctionnement usuel du collège
	Si possible, quand il est conçu spécifiquement, il est accessible de l'extérieur par une large porte pour le public et dispose également d'une ouverture sécurisée (250 x 300 cm) pour le chargement et le déchargement des œuvres
<i>Il doit satisfaire à critères techniques propres aux différents genres artistiques concernés ainsi qu'à leurs exigences de présentation</i>	Un volume suffisant pour accueillir en sécurité une classe entière ou du public extérieur
	Permettre aux œuvres d'être visibles en prenant de la distance, en circulant vis-à-vis et autour d'elles
	Comprendre au moins 2 murs aveugles
	Permettre l'obscurcissement total ou partiel
	Disposer d'un dispositif d'accrochage, de socles, de présentoirs à documentation, de prises TV, de prises électriques réparties dans l'espace, de vitrines, d'éclairages orientables sur rails, d'une alarme

Fiche 3 : repères pédagogiques pour les aménagements et les équipements des salles d'arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes des cycles 3 et 4 au collège

- *Faire produire avec des moyens plastiques en deux et en trois dimensions ;*
- *Utiliser les possibilités artistiques du numérique ;*
- *Faire varier les pratiques plastiques dans la classe.*

Les élèves doivent pouvoir **accéder rapidement à des matériaux variés et à des outils**.

La production plastique doit varier du plan au volume, du petit au grand format, de l'image photographique ou vidéo à la picturalité. Afin d'expérimenter, des matériaux très divers sont présents dans la classe (magazines, blocs de bois, grillage, métal, plâtre, terre, papiers de toutes sortes, supports, peintures...), ainsi que de l'outillage simple dans un environnement sécurisé (pour assembler, coller, fixer, découper...).

Le professeur doit pouvoir **faire travailler sur table, au mur et au sol, avec des médiums traditionnels et numériques**. Il s'agit de renouveler dans l'année la relation aux apprentissages, de favoriser la découverte de la diversité des pratiques artistiques, de permettre de relier les actions conduites à des enjeux d'apprentissage, de développer progressivement le sens du projet, de la responsabilité et de l'autonomie.

Les élèves doivent **acquérir des savoir-faire et des gestes liés aux techniques des images numériques, leurs fabrications et transformations** (expérimenter la photographie numérique, la vidéo analogique et numérique, l'infographie et l'image de synthèse), **et des pratiques plastiques numériques**.

- *Faire observer et analyser les productions des élèves, des œuvres et des processus artistiques ;*
- *Faire prendre du recul sur la pratique, acquérir des connaissances, construire des repères culturels et maîtriser des références culturelles.*

Le professeur **doit disposer d'un espace de regroupement permettant le visionnement de documents** (images d'œuvres sur supports numériques, vidéo, cd-rom, DVD...) **et une vue commune sur le tableau**. Cet espace de travail doit faciliter l'interactivité du travail verbal ou ponctuellement écrit, individuel et collectif (temps de culture artistique, études d'œuvres de référence ou des productions des élèves, par exemple) et l'approche dialoguée de l'analyse d'œuvres, des pratiques, de communication des projets...

Cet espace **doit combiner mur et sol** pour faciliter le regroupement et l'accrochage de travaux et leur analyse, comme dans un atelier.

Le professeur **doit disposer dans la salle d'équipements numériques, dont des logiciels et des périphériques de traitement de l'image. Il s'agit pour lui de déployer des supports didactiques et des banques de données** (textes, images, dossiers...).

- *Faire rechercher des informations et utiliser des ressources documentaires.*

Le professeur doit **pouvoir mettre à disposition des élèves dans la salle une documentation spécifique**, dont des composantes numériques hors ligne et en ligne, pour développer des relations autonomes aux œuvres d'art (catalogues, revues, cartes postales, documents iconiques, diapositives, cd-rom, DVD, sites en ligne...). Ce fonds documentaire de classe doit pouvoir être facilement accessible aux moments pédagogiques les plus opportuns. Il est complémentaire du CDI, plus généraliste.

Les élèves doivent **avoir accès dans la classe à des outils informatiques et numériques afin de s'informer, de visualiser, de classer, d'expérimenter et de produire** (par exemple, des dossiers personnels articulant textes et images).

- *Interroger, valoriser les pratiques des élèves et accueillir des œuvres d'artistes.*

Le professeur doit **disposer également chaque fois que possible d'un équipement associé qui est un espace permanent d'exposition**, utile à valoriser et à interroger les pratiques des élèves dans leur mise en regard (apprendre les questions que pose une expression artistique tournée vers autrui) et à accueillir des productions issues du monde des arts.

Véritable galerie à vocation pédagogique, il est un outil de formation particulièrement utile au professeur d'arts plastiques et à ses élèves. Il permet, d'une part de **faciliter l'accès des élèves aux connaissances portant sur les relations de la production plastique au lieu et au public, d'autre part de favoriser dans l'École les démarches de conception et d'accueil d'expositions d'artistes, d'architectes, de designers, de vidéastes...**

Cet espace permanent d'exposition permet de **contribuer ainsi fortement aux apprentissages sociaux sous-tendus par la dimension artistique et à la vie culturelle de l'établissement** et à des projets conduits en interdisciplinarité. **Il est un des leviers puissants du PEAC.**

Fiche 4 : équipements numériques en arts plastiques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et des contenus des programmes du collège

COMPOSANTES PLASTICIENNES DES APPRENTISSAGES LIÉS À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DES ÉLÈVES (FAVORISER LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES)	COMPOSANTES THÉORIQUES ET CULTURELLES DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉTUDE DES PROCESSUS DE CRÉATION ET À LA CULTURE ARTISTIQUE (FAIRE DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ANALYSER DES ŒUVRES ET DES PRATIQUES DE RÉFÉRENCE)
Équipements numériques pour faire pratiquer les élèves : • au moins de 6 à 15 ordinateurs dédiés aux élèves, connectés au réseau et reliés à l'Internet, permettant dans un même espace le travail sous forme numérique et/ou traditionnelle ; • ou/et des tablettes tactiles qui offrent des perspectives de travail différentes : mobilité et nomadisme dans et hors la salle de classe (prévoir au moins 1 tablette pour 2 élèves) ; • au moins de 8 à 10 appareils photo et vidéo numériques munis de cartes mémoire de capacité suffisante, ainsi qu'un chargeur de batteries ou de piles/batteries supplémentaires.	Équipements numériques soutenant les apports théoriques du professeur : • 1 ordinateur relié au réseau pédagogique et à l'Internet, avec connexion Bluetooth pour lire les productions sur smartphones, tablettes et autres appareils portatifs.
Périphériques, instruments et aménagements nécessaires afin de soutenir les investigations des élèves attendues par les programmes : • 1 imprimante couleur de préférence A3 ; • 1 scanner ; • Au moins 2 palettes graphiques (équipées d'un stylet de bonne qualité) ; • Un jeu d'au moins 5 clés USB de 4 Go minimum ou d'un disque dur externe ; • 1 pied photo.	Périphériques, instruments et aménagements nécessaires au professeur afin de soutenir les composantes théoriques et culturelles des programmes : • 1 vidéoprojecteur de préférence interactif (avec un dispositif antiviol) ; • 1 espace permettant une projection de large dimension et de qualité (écran ou mur blanc permettant de varier les formats de projection) ; • 1 tableau blanc numérique interactif ; • 1 jeu d'enceintes de bonne qualité.
	Équipements complémentaires : • 1 webcam ; • 1 enregistreur numérique muni d'un micro intégré et d'écouteurs.